

MODALITE DE PREINSCRIPTION MULTI ACCUEIL « A P'TITS PAS »



LA PREINSCRIPTION NE VAUT PAS ADMISSION

Comment préinscrire votre enfant au Multi Accueil ?

La préinscription se fait sur rendez-vous auprès de la directrice du Multi Accueil à compter du 4^{ème} mois de grossesse.

Le dossier de préinscription est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site et l'application de la ville.

Un justificatif de domicile est à joindre lors du dépôt du dossier.

L'extrait de naissance de l'enfant est à fournir au plus tard un mois après la naissance pour valider le dossier.

Tout changement intervenant dans la situation familiale ou professionnelle des parents doit être déclaré au plus tôt auprès de la directrice du Multi Accueil.

Attention :

- *Les jours et horaires demandés dans le dossier de préinscription sont ceux qui seront étudiés en commission d'attribution des places.*
- *En cas de modification (jours, horaires, date d'entrée, ...), la demande doit être faite par écrit auprès de la directrice le plus tôt possible.*
- *En cas de modification le jour de l'admission définitive, le Multi Accueil ne pourra garantir l'attribution de la place.*

Qui peut faire une préinscription au Multi Accueil ?

- La préinscription est ouverte aux enfants domiciliés à Lespinasse dont les parents sont en activité, en formation professionnelle, étudiants ou demandeurs d'emplois inscrits au pôle emploi.
- Les enfants dont un des deux parents travaille pour la collectivité de Lespinasse peuvent également prétendre à un accueil dans la structure.

La commission d'attribution des places :

Elle est composée :

- Du maire ou de son représentant, ainsi que l'un des membres de la commission enfance et jeunesse,
- Du maire adjoint aux affaires sociales, ainsi que du responsable du C.C.A.S,
- De la directrice du Multi Accueil,
- De la responsable du Relais Assistantes Maternelles.

La commission d'attribution des places se réunit, chaque année, au mois de mars, pour organiser la rentrée de septembre.

Une commission peut se réunir exceptionnellement à une autre date en cas de place vacante en cours d'année.

Comment les places sont attribuées ?

Les attributions se font en fonction du nombre de places disponibles sur le Multi Accueil.

Les dossiers sont étudiés anonymement.

Plusieurs critères sont pris en considération afin d'assurer la mixité représentative de la population de Lespinasse :

- Le nombre de places disponibles sur le groupe d'âge de l'enfant
- La situation familiale
- La situation professionnelle
- Le nombre de passages en commission
- L'existence d'une situation particulière

Remarque : Les enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peuvent être admis si leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité après avis du médecin.

Un projet d'accueil individualisé sera alors mis en place avec la famille par la directrice, le médecin de la crèche et le médecin traitant.

Suite à la commission, un courrier réponse est envoyé à chaque famille.

Pour les familles n'ayant pas été admises lors de la commission d'attribution, les dossiers sont inscrits sur la liste de préinscription pour la commission suivante.

Coordonnées de la directrice de la crèche :

Mme NARBONNE Stéphanie

Mail : multiaccueil@ville-lespinasse.fr

Téléphone : 05.62.78.05.97

Site internet de la mairie : www.ville-lespinasse.fr

Application : Lespinasse (disponible sur ios et android)

Hôtel de Ville - Place de l'Occitanie - 31150 LESPINASSE

Tel : 05 61 35 41 66 - Fax : 05 61 35 00 89